



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24/05/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 62

***Compte rendu des décisions prises par M. le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Agence comptable – service recettes)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération n° CA 19122017-02 du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant information relative à la charte de partenariat entre l'ordonnateur et le comptable et délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président en matière de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 24/05/2022
 DELIBERATION n° CA 2022 - 62
 Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
 en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
 (Agence comptable – service recettes)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
20/04/2022	Admission en non-valeur	915 TSM 919 MS 910 DDP 918 FCV2A	Créances UT1 diverses inférieures à 1000 € Abandons des poursuites demandés par le Président
20/04/2022	Admission en non-valeur	910 DDP	Droits d'inscription impayés formation initiale – Annexe 1
20/04/2022	Admission en non-valeur	910 DDP	créances impayées et irrécouvrables – Annexe 2
20/04/2022	Admission en non-valeur	900 FOAD	Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 3
20/04/2022	Admission en non-valeur	918 FCV2A	Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 4
20/04/2022	Admission en non-valeur	914 UFR INFORMATIQUE	Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 5
20/04/2022	Admission en non-valeur	917 SCD	Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 6
20/04/2022	Admission en non-valeur	919 MASSE SALARIALE	Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 7
20/04/2022	Admission en non-valeur	937 IFR DE DROIT	Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 8
20/04/2022	Admission en non-valeur	915 tsm	Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 9